



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 août 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 21 août 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUQUE, Mme MEFTAH et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à M. TEXIER, Mme FAULE et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. BOICHE, M. DEDIANNE Mickaël, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION

N° 2023-103 : DEMANDE DE SUBVENTION – PÉTANQUE DES VAUX D'YONNE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée qu'afin de favoriser la pratique de la pétanque, l'association Pétanque des Vaux d'Yonne, projette la construction d'un abri au Parc Vauvert.

Le budget de l'opération s'établit à 17 574 € et bénéficie d'un financement du budget participatif départemental 2022 à hauteur de 12 000 €. La subvention sollicitée auprès de la Ville de Clamecy s'élève à 4 300 €.

Le Conseil Municipal de Clamecy, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer à l'Association Pétanque des Vaux d'Yonne une subvention de 4 300 € pour la construction d'un abri.

Dépense inscrite au budget 2023, article 6574.

Suivent les signatures.